



Reconceptualiser la justice

Poser les fondations d'un monde
égalitaire entre les genres

Une déclaration de la Communauté internationale bahá'íe
à la 70e session de la Commission de la condition de la femme

« Aucune lumière ne peut être comparée à la lumière de la justice. C'est d'elle que dépendent l'établissement de l'ordre dans le monde et la tranquillité des nations. »

~ Écrits saints bahá'ís

Reconceptualiser la justice

Poser les fondations d'un monde égalitaire entre les genres

Chaque individu aspire à vivre dans une société juste, où la dignité inhérente à tous·tes est pleinement reconnue et respectée. Au cœur des nombreux troubles qui agitent le monde d'aujourd'hui se trouvent les questions de justice et les conditions d'injustice auxquelles sont confrontées des multitudes de populations. Un nombre croissant de personnes, issues de divers horizons, expriment leur frustration face aux privilèges accordés à certains au détriment des autres, au manque de cohérence et d'impartialité dans l'application des règles, ou encore à l'idée que « le système est truqué » et n'est pas digne de confiance. Il n'a jamais été aussi clair que la recherche de justice et l'engagement envers ses principes sont essentiels à la stabilité, à la cohésion et au progrès des sociétés.

Les femmes ont longtemps subi de nombreuses formes d'injustice en raison de préjugés fondés sur le genre, allant de la discrimination au travail à la violence domestique, de l'exploitation économique à l'exclusion des postes de direction, pour n'en nommer que quelques exemples. Ainsi cette année, l'objectif de la Commission de la condition de la femme qui vise à ga-

« Il n'a jamais été aussi clair que la recherche de justice et l'engagement envers ses principes sont essentiels à la stabilité, à la cohésion et au progrès de notre société. »

rantir et renforcer l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à la justice demeure une priorité urgente. Les progrès visant cet objectif incluent des avancées spécifiques, souvent techniques, dans divers domaines, tels que ceux mentionnés dans le thème prioritaire de la Commission ou encore dans la recommandation générale de la CEDAW à ce sujet.¹ De nombreux pays ont, par exemple, adopté ou renforcé des lois criminalisant la violence domestique et offrant protection aux survivant·es. Un élan s'est constitué en faveur de l'abrogation des politiques discriminatoires dans des domaines tels que l'emploi, l'entrepreneuriat, l'héritage et la propriété foncière.

¹ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale n° 33 sur l'accès des femmes à la justice, <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ohZW6118aEnRhJSHb-pU%2FUXADa5PrVDXW7fAmhGmhtTup67zx03%2F%2FPDYhahvwYau0SyxqjwsPILhX0vYxkgkA%3D%3D>

Le nombre de femmes exerçant des fonctions judiciaires continue de croître de façon régulière, tant dans les tribunaux internationaux que nationaux.

Malheureusement, les progrès réalisés n'ont pas été uniformes, tant dans leur portée que dans leur mise en œuvre, et sont de plus en plus menacés partout dans le monde. De nombreuses avancées ont, par ailleurs, principalement été d'ordre législatif, et doivent désormais se traduire par des améliorations tangibles dans la vie quotidienne des femmes et des filles. La justice, après tout, ne se limite pas au système judiciaire ni à la législation qui, aussi bien conçue soit-elle, n'est bénéfique qu'à la mesure des actions entreprises pour l'implanter dans la société. L'expérience démontre que, si les individus n'adhèrent pas personnellement aux principes de justice et d'égalité des genres, les lois destinées à les faire respecter sont continuellement menacées d'être subverties ou ignorées. Un changement est nécessaire tant au niveau des cœurs et des esprits individu-

« La justice, après tout, ne se limite pas au système judiciaire ni à la législation qui, aussi bien conçue soit-elle, n'est bénéfique qu'à la mesure des actions entreprises pour l'implanter dans la société. »

els qu'au sein de la culture collective de toute population. La tâche fondamentale qui incombe à la Commission est donc à la fois vaste et profonde : construire des sociétés justes et équitables pour tous-tous, sans distinction de genre ni de toute autre caractéristique.

« Un changement est nécessaire tant au niveau des cœurs et des esprits individuels qu'au sein de la culture collective de toute population. »

Avancer vers une telle vision implique non seulement les institutions judiciaires officielles, mais aussi les communautés locales et les individus, qui s'efforcent de promouvoir des relations justes dans leur environnement immédiat. Le mouvement dans cette direction englobe à la fois les théories conventionnelles de la justice et des conceptions plus larges qui favorisent la guérison et la restauration des liens sociaux — par exemple, la justice comprise comme un moyen de déterminer la vérité d'une situation donnée grâce à une évaluation équitable, ou comme la liberté d'une communauté de concevoir et de suivre son propre parcours de développement. Ultimement, ce qui sera nécessaire, c'est une profonde reconceptualisation de ce qu'est la justice et de la manière dont fonctionne une société juste. Car il est une chose de

reconnaître en principe une valeur telle que la justice ; il en est tout autrement de l'adopter pleinement dans sa conduite personnelle, et plus encore de refaçonner les normes sociales et les institutions afin d'en assurer l'expression collective.

*

Apprendre comment bâtir des sociétés justes dans chaque région et localité constitue une préoccupation centrale pour la communauté bahá'íe mondiale. À cette fin, une initiative d'inspiration bahá'íe au Brésil a réuni des centaines de participant-es issues du monde académique, de l'administration municipale, de communautés religieuses et de la société civile — dont plusieurs se concentrent sur les enjeux d'égalité des genres et des droits humains — afin d'explorer comment les conceptions de la justice pourraient être approfondies et élargies pour mieux promouvoir les objectifs d'égalité, d'unité et de paix.

Cette initiative, structurée sous la forme d'une série continue de discussions sur le thème « Construire une perspective pour

« ...une véritable transformation sociale exige une exploration approfondie des valeurs sous-jacentes qui favorisent ou entravent l'expression de la justice. »²

« Car il est une chose de reconnaître en principe une valeur telle que la justice ; il en est tout autrement de l'adopter pleinement dans sa conduite personnelle, et plus encore de refaçonner les normes sociales et les institutions afin d'en assurer l'expression collective. »

une société plus juste »², reconnaît qu'une véritable transformation sociale exige une exploration approfondie des valeurs sous-jacentes qui favorisent ou entravent l'expression de la justice. Des qualités telles que la coopération, le souci mutuel et l'unité dans la diversité sont régulièrement soulignées par les participant-es comme étant des outils indispensables pour répondre aux injustices structurelles telles que les inégalités, le racisme et le sexisme.

Ces forums examinent également comment certaines tendances sociétales répandues — telles que la consommation excessive, l'auto-gratification et la compétition — peuvent perpétuer les divisions et freiner le véritable progrès collectif. En analysant de manière critique ces tendances et les valeurs qui les sous-tendent, les participant-es ont souvent développé de nouvelles perspectives sur des idées communes qui façonnent les

²Pour plus d'informations, consultez « Une initiative nationale harmonise les différentes perspectives sur la justice sociale », <https://news.bahai.org/fr/story/1790/brazil-national-initiative-harmonizes-diverse-perspectives-on-social-justice>

relations sociales; par exemple, la manière dont la dignité humaine dépasse les droits individuels pour englober la responsabilité collective et l'interconnexion. « La véritable dignité ne peut être atteinte dans l'isolement » précise un passage des documents de discussion, « mais par une participation significative à la vie de la communauté, où chaque individu contribue au bien-être collectif et en bénéficie. »

Une préoccupation centrale de cette initiative a été de veiller à ce que l'exploration conceptuelle soit étroitement liée à l'action concrète et à l'émergence de nouveaux modes de comportement — en particulier quant à la manière dont la justice elle-même est promue. Cet effort a commencé par l'observation que, bien que de nombreuses initiatives au Brésil s'efforcent de faire progresser la justice sociale, les structures conventionnelles d'engagement social placent souvent les organisations en compétition les unes

avec les autres pour l'accès à l'espace, à la visibilité et aux ressources. En réponse, les organisateur·ices ont structuré les forums afin d'aider les participant·es à s'éloigner des schémas de pensée et de comportement qui tendent à les diviser, et à se concentrer plutôt sur l'objectif plus profond qui inspire l'ensemble de leur travail: la construction de sociétés justes.

Le résultat a été à la fois une plus grande clarté et concentration autour des objectifs des participant·es, et des liens plus étroits de soutien et d'entraide entre eux·elles. « Ce qui change concrètement dans mon travail, c'est une plus grande compréhension du besoin de créer des espaces de dialogue et de coopération », a observé un participant. « Cela permet non seulement de poursuivre des objectifs communs, mais aussi de parler le même langage, d'adopter des stratégies concertées et de se soutenir mutuellement pour atteindre des avancées concrètes en matière de droits. »

*

« La véritable dignité ne peut être atteinte dans l'isolement,(...) mais par une participation significative à la vie de la communauté, où chaque individu contribue au bien-être collectif et en bénéficie. »

Les avancées que l'initiative « Fairer Society » (Une société plus juste) a été en mesure de réaliser, tant en termes de processus plus efficaces que de résultats plus probants, offrent un modèle qui pourrait être adapté de manière créative sur la scène internationale. La Commission de la condition de la femme pourrait, par exemple, créer des espaces similaires consacrés à une exploration approfondie et soutenue

des fondements de la justice, de leurs impacts sur les femmes et les filles, ainsi que des contributions essentielles que celles-ci y apportent. Elle pourrait réunir un large éventail d'acteurs sociaux diversifiés de manière à minimiser la compétition, à réduire l'influence de l'allégeance institutionnelle, à promouvoir un engagement commun envers des principes moraux, à bâtir une unité de vision et à favoriser l'action collaborative. En adoptant de telles mesures, elle pourrait inspirer d'autres initiatives qui reconnaissent l'urgence d'une réforme créative du système multilatéral, telles que l'initiative UN80³ et le processus de revitalisation de la Commission elle-même.

Il est malheureux de constater qu'aujourd'hui, à l'échelle mondiale, certains courants sociaux s'éloignent des valeurs fondamentales de justice, d'équité, d'honnêteté et d'intégrité dans la poursuite d'intérêts personnels ou dans la lutte pour le pouvoir. Les arguments s'opposant à ces principes fondamentaux, y compris à l'égalité des genres elle-même, refont surface et se font de plus en plus agressifs à différents niveaux du discours public. Les bouleversements et la confusion, la colère et l'indifférence, les séparations et les désaccords observés de tous côtés démontrent clairement que les vertus élevées ne peuvent être mises de côté indéfiniment. Elles constituent en effet le fondement indispensable de

sociétés stables. Un ordre social fondé sur la justice — dans ses politiques et ses lois, dans sa culture et dans ses pratiques — est, ultimement, bénéfique à l'ensemble de ses membres : aux hommes comme aux femmes, aux garçons comme aux filles. Réimaginer et renforcer les fondements sociétaux de la justice est donc un besoin urgent pour tous·tes. Que toutes celles et ceux qui soutiennent l'égalité des genres, au sein de la Commission comme ailleurs, se lèvent pour faire avancer ce travail vital.

« ...les vertus élevées ne peuvent être mises de côté indéfiniment. Elles constituent en effet le fondement indispensable de sociétés stables. Un ordre social fondé sur la justice — dans ses politiques et ses lois, dans sa culture et dans ses pratiques — est, ultimement, bénéfique à l'ensemble de ses membres: aux hommes comme aux femmes, aux garçons comme aux filles. »

³ En mars 2025, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé l'initiative UN80 visant à transformer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, en identifiant les gains d'efficacité, en examinant la manière dont les mandats sont mis en œuvre et en étudiant les changements structurels et les réajustements de programmes potentiels au sein du système des Nations Unies.

Bahá'í International Community

Droits d'auteur © 2026
Bahá'í International Community

866 United Nations Plaza, Suite 120
New York, NY 10017
www.bic.org